



Commission économique pour l'Europe**Conférence des statisticiens européens****Soixante-dixième réunion plénière**

Genève, 20-22 juin 2022

**Rapport de la soixante-dixième réunion plénière
de la Conférence des statisticiens européens****I. Introduction****A. Participation**

1. La Conférence des statisticiens européens (la Conférence) a tenu sa soixante-dixième réunion plénière du 20 au 22 juin 2022. La plupart des participants ont assisté à la réunion en personne, mais certains y ont participé à distance.

2. Des représentants des pays suivants ont participé à la réunion : Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Mexique, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Tchèque, Türkiye et Ukraine.

3. Des représentants de la Commission européenne (Eurostat) et de l'Agence européenne de l'environnement (AEE) ont également assisté à la réunion. Des représentants de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), de la Division de statistique de l'ONU, du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) étaient également présents, de même que des représentants des institutions spécialisées et organisations intergouvernementales suivantes : Association européenne de libre-échange (AELE), Banque centrale européenne (BCE), Banque des règlements internationaux (BRI), Banque mondiale, Bureau international du Travail (BIT), Centre de statistique du Conseil de coopération des États arabes du Golfe, Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (SESRIC), Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants (CIS-STAT), Commission économique eurasienne, Fonds monétaire international (FMI), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), et PARIS21.



4. Des représentants du monde universitaire, d'organisations non gouvernementales et du secteur privé étaient aussi présents.

B. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Document(s) : ECE/CES/102

5. P. Dalton, Président de la Conférence, a présidé la réunion plénière. Il a ouvert la réunion et souhaité la bienvenue aux participants. L'ordre du jour provisoire (ECE/CES/102) a été adopté.
6. L'Ukraine, l'Union européenne et la Fédération de Russie ont fait des déclarations.

II. Trentième anniversaire des Principes fondamentaux de la statistique officielle

Document(s) : ECE/CES/2022/17 et ECE/CES/2022/29

7. La réunion a marqué le trentième anniversaire de l'adoption des Principes fondamentaux de la statistique officielle par la Commission économique pour l'Europe, signant ainsi l'aboutissement d'une campagne de célébration lancée en janvier 2022, au cours de laquelle chacun des Principes fondamentaux a été commémoré à deux semaines d'intervalle. L'Argentine, l'Arménie, le Canada, la Colombie, l'Espagne, la Finlande, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Nouvelle-Zélande, la Pologne, la République de Moldova et le Royaume-Uni ont chacun dirigé une campagne consacrée à un des Principes fondamentaux.

8. Au cours de la réunion, la Conférence a reçu des messages de félicitations de S. E. Lotte Knudsen, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, et de David Card, professeur d'économie à l'Université de Californie, colauréat en 2021 du Prix de la Banque de Suède en sciences économiques en mémoire d'Alfred Nobel, communément appelé Prix Nobel d'économie. Une vidéo marquant l'anniversaire réalisée par Statistique Pologne et le [site Web de commémoration](#) comprenant les articles publiés dans le cadre de la campagne ont également été présentés.

9. Les points suivants ont été abordés au cours du débat :

a) L'adoption des Principes fondamentaux et le fait qu'ils aient été reconnus au niveau politique le plus élevé qui soit à l'Assemblée générale des Nations Unies constituent une réalisation marquante de la communauté internationale des statisticiens ;

b) Il est important de continuer à établir des liens entre les initiatives et responsabilités nouvelles des organismes nationaux de statistique (gestion des données ou utilisation de nouvelles sources de données) et les Principes fondamentaux et les valeurs fondamentales des statistiques officielles afin de faire en sorte que ces évolutions reposent sur des bases solides ;

c) Il est primordial que tous les organismes nationaux de statistique incarnent les Principes fondamentaux dans leur travail, afin de préserver la confiance et de se distinguer des autres fournisseurs de données. Une perte de confiance ne serait-ce que dans un seul organisme national de statistique peut suffire à fragiliser la confiance dans l'ensemble de la communauté des statisticiens. Il est donc essentiel de continuer à aider tous les organismes nationaux de statistique à appliquer les Principes fondamentaux et à développer leurs capacités à cet effet ;

d) Les Principes fondamentaux ne sont pas appliqués au même niveau dans tous les pays du monde. Pour remédier à cette inégalité, il faudrait notamment établir des lignes directrices relatives aux Principes fondamentaux et les expliquer en détail, déterminer les indicateurs qui s'appliquent aux organismes nationaux de statistique et ceux qui concernent les statisticiens individuellement, et redoubler d'efforts afin de faire connaître les Principes fondamentaux aux responsables politiques et au public en général. Les statisticiens pourraient

également nouer un dialogue avec les autres producteurs de données et les aider à établir des principes transparents régissant le traitement des données ;

e) La campagne de célébration de l'anniversaire a été l'occasion de montrer combien il importe de respecter les Principes fondamentaux, d'expliquer leur lien avec le travail quotidien des organismes nationaux de statistique et de sensibiliser le personnel de ces organismes et le public sur ces questions. Les contenus qui ont été publiés peuvent aussi servir de supports didactiques pour la formation interne.

Décisions prises par la Conférence

10. La Conférence a pris acte du trentième anniversaire de l'adoption par la CEE des Principes fondamentaux de la statistique officielle et remercié tous les organismes nationaux de statistique et les organisations internationales qui avaient contribué à la célébration de cet anniversaire.

11. La Conférence a réaffirmé son attachement aux Principes fondamentaux de la statistique officielle et souligné leur importance.

12. La Conférence a encouragé tous les pays à mettre en commun leurs ressources pour continuer de promouvoir et faire connaître les Principes fondamentaux (disponibles sur le [site Web du trentième anniversaire des Principes fondamentaux de la statistique officielle](#)).

III. Valeurs fondamentales de la statistique officielle et mise en correspondance avec les Principes fondamentaux

Document(s) : ECE/CES/2022/2 et ECE/CES/2022/2/Add.1

13. La Conférence a examiné le projet de liste des valeurs fondamentales de la statistique officielle, la mise en correspondance avec les Principes fondamentaux de la statistique officielle et d'autres normes, et les propositions concernant les futurs travaux sur les comportements visant à démontrer comment les valeurs fondamentales sont appliquées en pratique.

14. Les points suivants ont été abordés au cours du débat :

a) Beaucoup de pays ont félicité l'Équipe spéciale des valeurs fondamentales qui a établi les documents consacrés à cette thématique. Les valeurs fondamentales et les Principes fondamentaux ont été décrits comme plus importants aujourd'hui que jamais, raison pour laquelle il serait utile de préciser les valeurs fondamentales et de les affirmer expressément ;

b) Les valeurs fondamentales devraient être considérées comme complètement alignées sur les Principes fondamentaux et non pas comme un amendement à ces Principes ou comme leur prolongement ;

c) D'autres valeurs et d'autres formulations avaient été proposées, mais l'actuelle liste des valeurs fondamentales et leurs descriptions ont été considérées comme un bon compromis rapprochant les divers points de vue ;

d) Les futurs travaux relatifs aux comportements devraient comprendre les cas de figure dans lesquels les organismes nationaux de statistique n'étaient plus les propriétaires des données, mais des utilisateurs secondaires de données externes, et dans lesquels les données étaient fournies en vue d'être traitées par d'autres. Des exemples pratiques à cet égard seraient les bienvenus,

e) Il serait très important de promouvoir et faire connaître les valeurs fondamentales à la fois au personnel des organismes nationaux de statistique et aux acteurs extérieurs.

Décisions prises par la Conférence

15. La Conférence a approuvé le projet de liste des valeurs fondamentales et leurs descriptions et la mise en correspondance avec les Principes fondamentaux de la statistique officielle et d'autres normes (ECE/CES/2022/2).

16. La Conférence a appuyé la poursuite des travaux de l'Équipe spéciale, en mettant l'accent sur l'élaboration de comportements qui illustrent la mise en pratique des valeurs fondamentales et des Principes fondamentaux de la statistique officielle.

IV. Coordination des activités statistiques internationales dans la région de la Commission économique pour l'Europe

17. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Conférence a examiné les résultats des examens approfondis des domaines statistiques sélectionnés : les résultats des examens réalisés depuis la précédente réunion plénière de la Conférence et les thèmes sur lesquels porteront les examens d'octobre 2022 et de février 2023. L'objectif des examens est d'améliorer la coordination des activités statistiques menées dans la région de la CEE, de recenser les lacunes ou les chevauchements d'activités et d'aborder les nouvelles problématiques.

Décisions prises par la Conférence

18. La Conférence a confirmé les thèmes suivants pour les prochains examens approfondis et demandé au secrétariat de rendre compte des résultats de ces examens en juin 2023 :

a) L'éthique des données (octobre 2022, sous la direction du Canada et du Royaume-Uni et avec la contribution d'Eurostat) ;

b) Les données sur les groupes difficiles à atteindre qui sont présentes dans les sources administratives (février 2023, sous la direction du Danemark et avec la contribution d'Eurostat) ;

c) La mesure du bien-être (février 2023, sous la direction d'Israël et avec la contribution du Mexique et de l'OCDE) ;

d) La cohésion sociale (février 2023, préparé par le Canada, l'Irlande, la Nouvelle-Zélande (à confirmer), la Pologne, le Royaume-Uni, Eurostat et l'OCDE).

19. Les pays qui souhaitent contribuer aux examens sont invités à en informer le secrétariat (tiina.luige@un.org).

A. Résultats de l'examen approfondi de la mesure de l'économie non observée/informelle

Document(s) : ECE/CES/2022/10 et ECE/CES/2022/10/Add.1

20. Le Bureau de la Conférence a réalisé un examen approfondi de la question de la mesure de l'économie non observée/informelle en 2021 en s'appuyant sur un document soumis par le Mexique avec le concours du FMI et de la CEE (ECE/CES/2022/10). Le Bureau a souligné combien il importait d'intégrer la mesure de l'économie informelle dans les mises à jour des cadres macroéconomiques, à savoir le Système de comptabilité nationale (SCN) et le Manuel de la balance des paiements (MBP). Il a estimé qu'une fois qu'un cadre de mesure serait adopté, il serait important de prévoir les futurs travaux en ce qui concerne les mises à l'essai et l'établissement de directives sur la compilation.

21. Le Bureau a également noté la distinction entre les concepts d'économie non observée et d'économie informelle, qui répondaient à des objectifs différents en matière d'analyse et de définition des politiques. Une terminologie claire et une communication cohérente entre les producteurs et les utilisateurs pouvaient permettre d'éviter les malentendus et une mauvaise utilisation de ces concepts liés qui se chevauchaient parfois.

22. Les résultats de l'examen approfondi ont fait l'objet d'une consultation avec les membres de la Conférence en avril et mai 2022 (ECE/CES/2022/10/Add.1).

Décisions prises par la Conférence

23. La Conférence a approuvé les résultats de l'examen approfondi de la question de la mesure de l'économie non observée/informelle et appuyé la proposition visant à poursuivre le travail sur la mise en application du futur cadre de mesure de l'économie informelle.

24. La Conférence a demandé au Groupe directeur de la comptabilité nationale de la CEE de se pencher sur la meilleure façon de recueillir et d'analyser les données d'expérience des pays membres de la CEE et, sur cette base, de recenser les bonnes pratiques et définir des orientations concrètes sur la manière d'appliquer le cadre de mesure de l'économie informelle.

B. Résultats de l'examen approfondi des moyens de mesurer la pauvreté subjective

Document(s) : ECE/CES/2022/9 et ECE/CES/2022/9/Add.1

25. La Conférence a débattu de la mesure de la pauvreté subjective dans le prolongement de l'examen approfondi réalisé par le Bureau en octobre 2021 sur la base d'un document établi par la Pologne (ECE/CES/2022/9). À la suite de cet examen, le Bureau avait décidé de créer une équipe spéciale chargée d'élaborer un guide sur la mesure de la pauvreté subjective et un ensemble d'indicateurs de la pauvreté subjective. Le résultat de l'examen approfondi a fait l'objet d'une consultation avec les États membres de la Conférence en avril et mai 2022 (ECE/CES/2022/9/Add.1).

26. Les points suivants ont été abordés au cours du débat :

a) La proposition visant à établir un guide sur la mesure de la pauvreté subjective et à préciser la terminologie a été particulièrement saluée ;

b) Les pays ont souligné que les mesures subjectives avaient un rôle complémentaire important à jouer, notamment pour ce qui était d'établir un dialogue avec les plus pauvres et de faire entendre leur voix. L'Équipe spéciale chargée d'élaborer un guide sur la mesure de la pauvreté subjective devait se pencher sur les recoupements entre les mesures objectives et les mesures subjectives. Lorsque les deux types de mesures ne correspondaient pas, il fallait examiner d'autres dimensions ;

c) Les perceptions subjectives évoluaient, raison pour laquelle il était nécessaire de disposer des données à temps afin de réduire les écarts temporels éventuels entre les mesures objectives et les mesures subjectives ;

d) Il était nécessaire de mettre en place une stratégie de communication lorsque des mesures objectives et des mesures subjectives étaient réalisées ;

e) Il a été réaffirmé que la liste proposée d'indicateurs devait être cohérente, globale et courte, ce qui permettrait d'utiliser les indicateurs en pratique ;

f) La comparabilité entre les pays était un défi. La pauvreté subjective devait être mesurée en prenant en compte la diversité des contextes économiques, sociaux, politiques et culturels ;

g) L'Équipe spéciale devait se pencher sur la question de la cohérence entre les mesures. Le choix des mesures de la pauvreté subjective pouvait donner lieu à des évaluations différentes du phénomène. Les perceptions pouvaient aussi varier sensiblement au sein d'un même ménage ;

h) CIS-STAT et le Bélarus se sont déclarés prêts à participer à l'Équipe spéciale.

Décisions prises par la Conférence

27. La Conférence a approuvé les résultats de l'examen approfondi des moyens de mesurer la pauvreté subjective, s'est dite favorable à des travaux de suivi sur cette question et a invité les pays à envisager de rejoindre l'Équipe spéciale.

28. La Conférence a demandé à l'Équipe spéciale de la mesure de la pauvreté subjective de lui présenter son rapport pour approbation à sa réunion plénière de 2024.

V. Travaux du Groupe de haut niveau sur la modernisation de la statistique officielle

Document(s) : ECE/CES/2022/12, ECE/CES/2022/12/Add.1-3

29. La Conférence a examiné les principaux résultats des travaux réalisés en 2021 par le Groupe de haut niveau sur la modernisation de la statistique officielle et ses plans pour le restant de 2022.

30. Les points suivants ont été abordés au cours du débat :

a) Les travaux du Groupe de haut niveau sur la modernisation de la statistique officielle sont considérés comme pertinents, à la pointe de la technologie et bénéficiant d'un solide soutien. Le rôle du Groupe de haut niveau sur la modernisation de la statistique officielle et du réseau des acteurs de la modernisation des statistiques est essentiel pour aider les organismes nationaux de statistique à progresser durablement vers une culture de modernisation ;

b) Beaucoup de pays appliquent les résultats de ces travaux à leur pratique statistique. L'application systématique de normes communes au fil du temps permet à tous les pays participants de progresser. Les modèles GSBPM et GAMSO, l'apprentissage machine, les techniques de préservation de la confidentialité des données d'entrée et le travail sur les données synthétiques ont été particulièrement salués.

Décisions prises par la Conférence

31. La Conférence a approuvé le rapport annuel du Groupe de haut niveau sur la modernisation de la statistique officielle, notamment les résultats des activités réalisées en 2021 et ses plans pour le restant de 2022.

32. La Conférence a appuyé la poursuite des travaux sur la modernisation de la statistique officielle. Les organismes nationaux et internationaux de statistique sont invités à soutenir le programme de travail du Groupe de haut niveau et à devenir partenaires du réseau des acteurs de la modernisation des statistiques.

VI. Rapports, directives et recommandations élaborés sous les auspices de la Conférence**A. Mesurer l'utilité de la statistique officielle**

Document(s) : ECE/CES/2022/3, ECE/CES/2022/3/Add.1

33. Le document intitulé « Measuring the value of official statistics: testing and developing a measurement framework » (Mesure de l'utilité de la statistique officielle : mise à l'essai et affinage d'un cadre de mesure) a été établi par une équipe spéciale présidée par le Royaume-Uni. Il a fait l'objet d'une consultation électronique avec les membres de la Conférence en mars et avril 2022. Le document a reçu un accueil positif et tous les répondants ont décidé de l'approuver sous réserve que les commentaires reçus y soient incorporés.

Décisions prises par la Conférence

34. La Conférence a approuvé le document intitulé « Measuring the value of official statistics: testing and developing a measurement framework », sous réserve des modifications présentées dans le résumé des résultats de la consultation électronique (ECE/CES/2022/3/Add.1).

35. La Conférence a appuyé les propositions concernant la poursuite des travaux et invité les pays à envisager d'appuyer la mise au point de l'outil en ligne.

B. Statistiques relatives aux enfants

Document(s) : ECE/CES/2022/4, ECE/CES/2022/4/Add.1

36. Le document intitulé « Guidance on statistics on children: spotlight on children exposed to violence, in alternative care, and with a disability » (Directives générales sur les statistiques relatives aux enfants : gros plan sur les enfants exposés à la violence, les enfants placés sous protection de remplacement et les enfants handicapés) a été établi par une équipe spéciale présidée par le Canada. Ce projet de directives a fait l'objet d'une consultation électronique avec les membres de la Conférence en mars et avril 2022. Le document a reçu un accueil positif et tous les répondants ont décidé de l'approuver. Les commentaires reçus dans le cadre de la consultation ont été incorporés à la version finale des Directives, qui peut être consultée sur la page Web de la réunion plénière de la Conférence.

Décisions prises par la Conférence

37. La Conférence a approuvé le document intitulé « Guidance on statistics on children: spotlight on children exposed to violence, in alternative care, and with a disability ».

38. La Conférence a appuyé les propositions concernant la poursuite des travaux et demandé à son bureau de se prononcer sur les priorités à venir.

C. Formes d'emploi

Document(s) : ECE/CES/2022/5, ECE/CES/2022/5/Add.1

39. Le *Manuel sur les formes d'emploi* a été établi par une équipe spéciale présidée par le Canada. Il a fait l'objet d'une consultation électronique avec les membres de la Conférence en mars et avril 2022. Le manuel a reçu un accueil positif et tous les répondants ont décidé de l'approuver, sous réserve que les commentaires reçus y soient incorporés. Les commentaires ont été incorporés à la version finale du manuel, qui est disponible sur la page Web de la réunion plénière de la Conférence.

Décisions prises par la Conférence

40. La Conférence a approuvé le *Manuel sur les formes d'emploi* avec les modifications présentées dans le résumé des résultats de la consultation électronique (ECE/CES/2022/5/Add.1).

41. La Conférence a encouragé les pays à mettre en application le Manuel, souscrit aux orientations pour la suite des travaux qui y sont définies et demandé à son bureau d'examiner les propositions concernant la suite des travaux sur les formes d'emploi.

D. Utilisation de nouvelles sources de données permettant de mesurer la migration et la mobilité transfrontalière

Document(s) : ECE/CES/2022/6, ECE/CES/2022/6/Add.1

42. Le rapport sur l'utilisation de nouvelles sources de données permettant de mesurer la migration et la mobilité transfrontalière a été établi par une équipe spéciale présidée par l'Italie. Il a fait l'objet d'une consultation électronique avec les membres de la Conférence en mars et avril 2022. Il a reçu un accueil positif et tous les répondants ont décidé de

l'approuver, sous réserve que les commentaires reçus y soient incorporés. Les commentaires ont été incorporés à la version finale du rapport, qui est disponible sur la page Web de la réunion plénière de la Conférence.

Décisions prises par la Conférence

43. La Conférence a approuvé le rapport sur l'utilisation de nouvelles sources de données pour mesurer la migration internationale.

44. La Conférence a accueilli avec satisfaction la création de la base de données sur les innovations dans les statistiques migratoires (DIMIS) et demandé au secrétariat de mettre en place des procédures permettant d'inclure les nouveaux contenus dans la base de données au fur et à mesure de leur disponibilité.

E. Mesure de l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les femmes et les hommes

Document(s) : ECE/CES/2022/7

45. La Conférence a été informée du rapport sur les moyens de mesurer l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les femmes et les hommes établi par le Groupe directeur des statistiques genrées.

Décisions prises par la Conférence

46. La Conférence a accueilli le rapport avec satisfaction et invité les pays à utiliser les indicateurs et les questions proposés pour les enquêtes.

F. Classification des activités statistiques

Document(s) : ECE/CES/2022/8 et ECE/CES/2022/8/Add.1

47. Un projet de version actualisée de la Classification des activités statistiques a été établi par une équipe spéciale présidée par le Mexique. Cette actualisation de la classification a fait l'objet d'une consultation électronique avec les membres de la Conférence en avril et mai 2022. La classification ayant vocation à devenir une classification mondiale, la Division de statistique de l'ONU a, parallèlement, mené une consultation électronique avec les autres pays.

48. L'accueil a été globalement positif et la majorité des répondants ont soutenu l'approbation de la version 2.0 de la classification. Cependant, certains pays ont exprimé des préoccupations. Lors de la consultation, des propositions visant à améliorer la classification ont également été formulées.

Décisions prises par la Conférence

49. La Conférence a pris note des réactions exprimées lors de la consultation électronique et demandé à l'Équipe spéciale de continuer à travailler à l'élaboration d'une classification mondiale concertée à l'échelle internationale, conformément à la section V du document ECE/CES/2022/8/Add.1.

VII. Programme de travail du sous-programme Statistiques de la Commission économique pour l'Europe

Document(s) : ECE/CES/2022/1, 13 à 16, 14/Additifs, 16/Add.1 et INF.1

50. La Conférence a examiné les documents concernant la planification du sous-programme Statistiques de la Commission économique pour l'Europe, y compris les rapports concernant l'exécution du programme statistique en 2021, les rapports du Bureau de la Conférence et des réunions d'experts et les plans de travail pour le restant de 2022 et pour 2023 et 2024. Les plans de travail et les documents qui s'y rapportent ont été examinés en profondeur et approuvés par le Bureau.

Décisions prises par la Conférence

51. La Conférence a confirmé les décisions du Bureau telles qu'elles figuraient dans les rapports des réunions du Bureau et a approuvé le rapport sur l'exécution du Programme statistique de la CEE en 2021 (ECE/CES/2022/14 et additifs).
52. La Conférence a adopté le Programme statistique pour 2022 (ECE/CES/2022/15).
53. La Conférence a adopté le programme de travail pour 2023 (ECE/CES/2021/16), y compris les listes des publications et réunions prévues (ECE/CES/2022/16/add.1). La Conférence a recommandé que les documents soient soumis au Comité exécutif de la CEE pour approbation.
54. La Conférence a approuvé les principaux éléments du programme de travail du sous-programme Statistiques pour 2024 (ECE/CES/2022/INF.1), y compris la modification recommandée par le Bureau.
55. La Conférence a accueilli avec satisfaction le rapport annuel du Groupe régional de coordination des Nations Unies pour les données et les statistiques en Europe et en Asie centrale (ECE/CES/2022/13) et a demandé au Groupe de continuer de rendre compte annuellement de ses activités.
56. La Conférence a demandé à ses équipes de spécialistes de lui rendre compte régulièrement de leurs activités, en particulier lorsqu'elles achèvent un travail important, et de présenter des résumés des consultations électroniques menées sur les versions finales de leurs documents.
57. La Conférence a souligné combien il importait de traduire dans les trois langues de travail de la CEE (anglais, français et russe) les principaux documents de sa réunion plénière et des réunions de ses groupes d'experts. Les principaux documents étaient notamment l'ordre du jour provisoire, un rapport et un document principal pour chaque sous-point de l'ordre du jour. Pour la réunion plénière de la Conférence, parmi les principaux documents figuraient aussi six documents pour chaque séance consacrée à une question particulière.
58. La Conférence a souligné combien il importait de fournir des services d'interprétation en anglais, français et russe pour sa réunion plénière et les réunions de ses groupes d'experts et d'assurer l'enregistrement de toutes les réunions inscrites au calendrier.
59. La Conférence a pris note des décisions prises à la cinquante-troisième session de la Commission de statistique de l'ONU qui avaient des incidences sur ses travaux, telles qu'elles avaient été présentées dans le document ECE/CES/2022/1.

VIII. Sujets intéressant à la fois les statisticiens et les spécialistes de l'information géospatiale – réunion conjointe avec le Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

A. Orientations stratégiques dans la statistique officielle et dans les travaux relatifs à l'information géospatiale

Document(s) : ECE/CES/2022/18 et ECE/CES/2022/19

60. P. Dalton (Irlande) a présenté les priorités stratégiques de la Conférence et de son bureau (ECE/CES/2022/19). D. Henderson a présenté la Stratégie régionale du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (ECE/CES/2022/18). La réunion plénière conjointe avec le Comité régional Europe a été invitée à formuler des observations sur les domaines dans lesquels des synergies pouvaient être trouvées entre les stratégies des statisticiens et des spécialistes de l'information géospatiale.

61. Les points suivants ont été abordés au cours du débat :

62. L'Allemagne a fait une déclaration dans laquelle elle a fait part de l'excellente coopération entre l'Office fédéral de cartographie et de géodésie (BKG) et l'Office fédéral de statistique (Destatis). Le BKG était officiellement reconnu par Eurostat comme faisant partie des « autres autorités nationales », ce qui facilitait l'intégration des agences géospatiales dans le système statistique européen. D'autres pays pouvaient s'inspirer de cet exemple :

a) Plusieurs intervenants ont souligné l'importance et l'utilité d'une coopération étroite entre les réseaux de statisticiens et de spécialistes de l'information géospatiale et d'une intégration renforcée des données géospatiales et statistiques, particulièrement s'agissant des données se rapportant aux objectifs de développement durable ;

b) Il a été jugé important de répondre aux nouveaux défis au niveau stratégique et de passer directement à des solutions techniques. Il fallait mettre en place des cadres relatifs à la qualité et à la déontologie, des stratégies relatives aux données, ainsi que des outils de gestion des données et les méthodes correspondantes. Ces observations renvoyaient au débat en cours sur la gestion des données.

Décisions prises par la réunion plénière conjointe

63. La réunion plénière conjointe a demandé aux secrétariats de poursuivre la collaboration engagée dans les domaines ayant une importance stratégique à la fois pour les réseaux de statisticiens et pour les réseaux de spécialistes de l'information géospatiale, notamment en préparant la reconduction de l'actuel accord de collaboration après la fin de 2022 et en organisant une autre réunion plénière conjointe en 2024.

B. Migration en ligne des services de cartographie, de données et de statistique

64. La séance était animée par G. Marquez (Mexique), D. Rozkrut (Pologne) et L. Hernø (Danemark) ont présenté des exposés intitulés respectivement « New and Improved Tools for Spatial Statistics: Spatial Statistical Data Project » (Des outils nouveaux et plus performants pour les statistiques spatiales : un projet relatif aux données statistiques spatiales) et « The Danish Basic Data Program, the Data-Distributor and the COVID-19 pandemic » (Le programme danois sur les données de base, le distributeur de données et la pandémie de COVID-19).

65. Les points suivants ont été abordés au cours du débat :

a) Il est important, lorsque cela est possible, d'utiliser des données officielles plutôt que des sources non officielles ;

b) Les problèmes relatifs à la protection des données personnelles et à la confidentialité des données doivent être pris en considération. Il existe une demande de plus en plus forte de données de plus en plus détaillées pour des zones géographiques toujours plus restreintes et à des fréquences de plus en plus élevées, mais jusqu'où est-il possible d'avancer dans cette direction tout en respectant la confidentialité des données et en continuant de protéger les données personnelles ? La modélisation peut jouer un rôle utile à cet égard ;

c) Il est nécessaire de mener des réflexions stratégiques sur les questions déontologiques en lien avec les discussions sur la conservation des données et la fonction de gestionnaire de données.

Décisions prises par la réunion plénière conjointe

66. La réunion plénière conjointe a affirmé combien il importait de développer des produits et services statistiques et géospatiaux en ligne afin de répondre aux nouveaux besoins et aux nouvelles attentes des utilisateurs, et a demandé aux secrétariats de faire en sorte que cette nécessité soit prise en compte dans les activités et manifestations organisées par les différents sous-groupes du Comité régional Europe et de la Conférence et de rechercher de nouvelles possibilités de collaborer et d'échanger des données d'expérience en la matière.

C. L'avenir de l'emploi et du lieu de travail – les modalités de travail après la pandémie de COVID-19

Document(s) : ECE/CES/2022/30

67. La séance était organisée par l'Irlande et présidée par P. Dalton. Pour alimenter le débat, l'Équipe de l'avenir de l'emploi, qui relève du Groupe des capacités et de la communication, lequel est un organe subsidiaire du Groupe de haut niveau sur la modernisation de la statistique officielle, a présenté un exposé, et la Colombie a soumis un document. Plusieurs intervenants, à savoir l'Administrateur général de l'Institut géographique national belge et les statisticiens en chef de l'Albanie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande, ont exposé leurs points de vue et réagi aux observations des participants.

68. Les points suivants ont été abordés au cours du débat :

a) Les difficultés rencontrées par les pays pendant la pandémie de COVID-19 ont aussi ouvert de nombreuses possibilités d'amélioration ;

b) La communication et les outils de communication sont importants. Le fait d'être physiquement présent au bureau facilite grandement la communication informelle et non verbale. La disparition de ce mode de fonctionnement au profit du télétravail a représenté un défi, car seules les communications officielles émanant de la hiérarchie subsistaient ;

c) Travailler depuis chez soi a été une source de stress pour beaucoup de personnes qui ne disposaient pas d'un espace de travail bien aménagé. On est beaucoup plus stressé lorsque le travail depuis chez soi nous est imposé que lorsque nous le choisissons. La collaboration entre les pays aide à trouver des solutions pour soulager le stress qu'engendre la nouvelle façon de travailler. Les pays devraient mettre en commun leurs meilleures pratiques et leurs directives et nouer des partenariats avec d'autres institutions ;

d) Il sera nécessaire de faire évoluer les mentalités et la façon de diriger pour faire de l'innovation une composante à part entière du travail et réduire la bureaucratie. Pour attirer les nouvelles générations, il est important de se donner la possibilité d'expérimenter des idées nouvelles, en acceptant que certaines ne marcheront pas ;

e) « Passer de la parole aux actes » : les organisations doivent mettre leurs valeurs en pratique. Ce sont les valeurs et non les bureaux qui maintiennent la cohésion au sein d'un organisme, particulièrement en mode de fonctionnement hybride. Certaines organisations ont révisé leurs valeurs et leurs stratégies pendant la pandémie, opéré des changements et mis en avant le fait de travailler ensemble. Des principes élevés doivent exister, mais ils doivent être appliqués à travers des directives pratiques permettant au personnel de s'orienter ;

f) La génération Z (c'est-à-dire celle des jeunes nés vers l'an 2000, qui sont considérés comme connaissant parfaitement Internet depuis leur plus jeune âge) est désireuse de travailler dans des organisations qui ont des valeurs fortes et des politiques tournées vers le bien-être, la flexibilité et l'inclusion. Certains pays se sont appuyés sur la flexibilité des conditions de travail pour attirer les nouveaux talents. Les différents types de personnalités doivent également être pris en compte lorsqu'il s'agit de recruter du personnel chargé de travailler sur les données. En effet, les personnes présentant certains traits de personnalité préféreront ce type de travail et y excelleront ;

g) Les jeunes peuvent être attirés par des études dans le domaine de la statistique et de la cartographie s'ils ont la conviction qu'ils sauveront le monde en produisant des données de qualité. La statistique peut offrir des emplois attractifs, par exemple dans des hubs de données ou la recherche sur des problèmes nouveaux. Par rapport à d'autres emplois de bureau, la statistique et le travail dans l'information géospatiale peuvent apporter de la stabilité, donner la possibilité de voir les résultats de son travail et permettre de progresser vers des buts et objectifs à long terme. Lorsque le travail consiste à intégrer et analyser différentes données, on y trouve facilement un sens et de la satisfaction professionnelle ;

h) Pour travailler efficacement à l'avenir, il sera important de savoir bien diriger et motiver une équipe. Ce qui marche pour une personne ne convient pas nécessairement à quelqu'un d'autre, et les cadres doivent apprendre à connaître individuellement les membres de leurs équipes.

69. Les participants ont pris acte des bouleversements que les nouvelles modalités de travail avaient imposés et que la pandémie de COVID-19 avait précipités, ainsi que des problèmes qu'ils posaient aux organismes nationaux de statistique. Ce n'étaient pas uniquement les attentes du personnel qui avaient changé ; la nature du travail et les capacités requises évoluaient aussi rapidement. Dans le même temps, les nouvelles générations attendaient autre chose de leur emploi. Même si la situation et le rythme des changements différaient d'un organisme à l'autre, tous les pays rencontraient les mêmes problèmes. C'est pourquoi les participants ont souligné combien il importait de continuer à travailler dans ce domaine.

Décisions prises par la réunion plénière conjointe

70. La réunion plénière conjointe a pris acte avec satisfaction des travaux de l'Équipe de l'avenir de l'emploi créée par le Groupe de haut niveau sur la modernisation de la statistique officielle, concernant les emplois et le lieu de travail du futur, en particulier en ce qui concerne les outils, l'aménagement des postes et la communication en direction des jeunes, et il a appuyé la poursuite des travaux, qui devraient prendre en compte les résultats des discussions de la réunion plénière conjointe en la matière.

71. La réunion plénière conjointe a encouragé les pays à se joindre à l'Équipe de l'avenir de l'emploi et à contribuer, par des contenus provenant de leurs organismes respectifs, aux outils mis en place à destination des employés, des employeurs et des cadres.

D. Faits nouveaux sur la gestion des données

Document(s) : ECE/CES/2022/20, ECE/CES/2022/21, ECE/CES/2022/29
et ECE/CES/2022/31

72. U. Lee (Estonie), Président de l'Équipe spéciale de la gestion des données, a informé la Conférence de l'état des travaux sur la gestion des données. Le secrétariat a présenté les résultats de la consultation électronique à mi-parcours sur le rapport de l'Équipe spéciale. Le rapport a reçu un accueil positif et des suggestions ont été faites sur la façon de l'améliorer encore.

73. T. Petek, Président du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, a présenté un tour d'horizon des questions relatives à l'intégration des données statistiques et géospatiales. Il était primordial de renforcer les institutions et la gouvernance. La conformité aux normes, la qualité et l'accessibilité constituent des préalables fondamentaux pour une bonne intégration des données. L'exposé comprenait 12 recommandations pour une intégration plus efficace des données géospatiales, en particulier dans le contexte des objectifs de développement durable.

74. Les documents soumis par l'Australie, la Colombie, la Pologne et la Banque des règlements internationaux renfermaient des informations utiles qui seront incorporées au rapport final que l'Équipe spéciale est en train d'établir.

75. Les points suivants ont été abordés au cours du débat :

a) La gestion des données concerne le futur rôle de la statistique officielle et des organismes de statistique : quelle est la place des organismes nationaux de statistique au sein des écosystèmes nationaux de données et dans l'élaboration de normes et de directives à destination du secteur public ? Quel est leur rôle de conseil et d'orientation en matière d'accès aux données et d'utilisation des données ? Pour atteindre un public extérieur à la statistique officielle, il vaut mieux argumenter de façon convaincante plutôt que de se plaindre. L'Équipe spéciale a été encouragée à faire preuve de courage et de la volonté d'innover et à poursuivre le travail engagé ;

b) Les Principes fondamentaux et les valeurs fondamentales de la statistique officielle pourraient être d'une grande utilité à l'ensemble des producteurs et des utilisateurs de données au sein de l'écosystème national de données. La gestion des données peut permettre de promouvoir leur utilisation en dehors de la statistique officielle ;

c) Le rôle fondamental des organismes nationaux de statistique, qui est de produire des statistiques officielles, doit subsister et servir de moyen de validation des activités qui portent sur d'autres types de données, notamment de celles qui consistent à fournir une expertise en matière d'évaluation de la qualité des données ou d'intégration des données ;

d) Les initiatives nationales, régionales et mondiales peuvent contribuer à mieux faire connaître ce qu'est la gestion de données. Le rôle de gestionnaire de données peut être exercé différemment d'un pays à l'autre en fonction du contexte national. Il est utile de s'intéresser aux exemples pratiques puisés dans des environnements différents ;

e) Les lois et règlements relatifs à l'accès aux données jouent un rôle important. Dans l'Union européenne, l'acte sur la gouvernance des données peut offrir aux organismes nationaux de statistique une occasion d'exercer davantage de responsabilités au sein de l'écosystème national ;

f) La gestion des données peut commencer par la mise en application du principe « une fois seulement » dans le cadre de la dématérialisation des démarches administratives, et les organismes nationaux de statistique peuvent jouer un rôle clef à cet égard ;

g) Pour que l'écosystème national soit performant, il est important de mettre en place des normes de qualité, des normes sur les métadonnées et des normes d'interopérabilité ;

h) Les métadonnées forment l'ossature de tout écosystème national de données. Les organismes nationaux de statistique doivent convaincre leurs partenaires de l'importance cruciale des métadonnées et en renforcer la visibilité. Ils peuvent jouer un rôle fondamental en recensant et répertoriant les types de métadonnées et d'informations disponibles dans le secteur public ;

i) Le rôle de gestionnaire de données requiert des compétences particulières. Il sera utile de mettre en place un programme de formation à destination des personnes travaillant avec les données, du personnel d'encadrement et des utilisateurs de données. Le fait d'exercer des fonctions en rapport avec la gestion de données peut impliquer des tâches à la fois importantes et difficiles qui sont susceptibles d'attirer de nouvelles recrues vers le domaine de la statistique ;

j) Le rôle de gestionnaire de données requiert une collaboration efficace avec les différents acteurs que sont les utilisateurs spécialisés, les propriétaires de données, les autres administrations, etc. Il est important de réunir les spécialistes de l'information géospatiale, qui s'intéressent aux lieux, et les statisticiens, qui s'intéressent à ce qui se passe et à ceux qui en sont à l'origine. Dans les pays de l'Union européenne, les évolutions intervenues dans le domaine de la gouvernance peuvent offrir une occasion d'amorcer ce dialogue et de bâtir une gestion collective des données. La réunion commune entre la Conférence des statisticiens européens et le Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale marque une étape intéressante dans cette direction ;

k) Les statisticiens des banques centrales prennent également de plus en plus conscience de la nécessité de progresser dans ce domaine. L'amélioration de la gouvernance des données est un élément fondamental de l'initiative du G20 visant à combler les lacunes en matière de données. Les banques centrales, qui sont une composante importante des systèmes statistiques nationaux, doivent être associées au travail de gestionnaire des données.

Décisions prises par la réunion plénière conjointe

76. La réunion plénière conjointe a accueilli positivement les progrès accomplis dans l'établissement du rapport sur la gestion des données et encouragé les autres acteurs du système statistique et du secteur public (banques centrales, organismes spécialisés dans l'information géospatiale et autres administrations) à contribuer à ce travail.

77. La réunion plénière conjointe a encouragé l'Équipe spéciale à passer à la deuxième phase du travail, c'est-à-dire à établir un modèle de maturité et des lignes directrices éventuelles, et à parachever le rapport en prenant en compte les commentaires reçus lors de la consultation électronique. Le rapport devrait être soumis à la réunion plénière de la Conférence des statisticiens de 2023 pour approbation.

IX. Collaboration avec les fournisseurs de données privés

Document(s) : ECE/CES/2022/11, ECE/CES/2022/11/Add.1, 22 à 28

78. La séance a été présidée par J. M. Rodríguez (Espagne). Les participants ont examiné les enseignements que les organismes nationaux de statistique et les organisations internationales ont tiré de la collaboration avec les fournisseurs de données privés et se sont intéressés aux difficultés et aux possibilités qui se présentent aux organismes nationaux de statistique pour ce qui est d'accéder aux données détenues par le secteur privé afin d'établir des statistiques officielles.

79. D. Rozkrut (Pologne) a présenté les principaux résultats de l'examen approfondi sur la question de la collaboration avec les fournisseurs de données privés. Il a présenté quatre modèles de coopération et résumé les facteurs qui facilitaient cette collaboration ainsi que les obstacles qui l'entravaient. Les résultats de l'examen approfondi ont fait l'objet d'une consultation électronique avec les membres de la Conférence en avril et mai 2022. Les retours d'expérience ont permis de recueillir de nombreux commentaires utiles qui seront pris en compte dans les futurs travaux consacrés à cette question (ECE/CES/2022/11/Add.1).

80. C. M. Miguel (Espagne) a présenté un exposé liminaire dans lequel il a montré comment la signalisation réseau était exploitée utilement par Telefónica Tech pour obtenir des informations utiles sur la mobilité. Il a expliqué comment l'analyse des données permettait aux différents acteurs économiques de prendre de meilleures décisions et a rendu compte d'expériences de collaboration avec l'institut espagnol de statistique sur les données relatives au tourisme et à la mobilité.

81. A. Arora (Canada) a résumé les expériences faites par les pays en s'appuyant sur les documents soumis par l'Australie, le Danemark, le Kazakhstan, le Mexique et la Suède. Les représentants des pays ont fourni d'autres détails sur les enseignements tirés. Le débat a porté sur cinq thèmes : i) législation et accord formel, ii) confiance et acceptabilité sociale, iii) collaboration et relations entre les organismes nationaux de statistique et le secteur privé, iv) coopération internationale entre spécialistes et v) modèle de collaboration.

82. Les points suivants ont été abordés au cours du débat :

a) Les données produites en temps réel, à haute fréquence et en chiffres réels que détient le secteur privé pourraient apporter des enseignements utiles dans un large éventail de domaines. Dans le même temps, la difficulté croissante de la collecte de données primaires montre à quel point il importe de mettre en place une collaboration avec les fournisseurs de données privés afin de permettre la production de statistiques plus actuelles et plus pertinentes dans un environnement socioéconomique en pleine évolution où les besoins des utilisateurs changent vite ;

b) Il est vrai que les acteurs du secteur privé monétisent les données qu'ils détiennent, mais il est primordial de mettre en place des incitations suffisantes (responsabilité sociale et image de marque) pour les convaincre de partager ces données dans l'intérêt de la population ;

c) Une base légale solide contribue à donner aux organismes nationaux de statistique une dimension officielle pour une meilleure garantie d'accès aux données détenues par le secteur privé. Une interprétation rigide et incohérente de la législation serait un frein à l'accès aux données. Une communication permanente et une bonne gestion des relations avec les parties prenantes faciliteraient l'explication de la législation et, surtout, contribueraient à instaurer la confiance et à promouvoir l'acceptabilité de la collaboration auprès du public ;

d) Il est primordial que les organismes nationaux de statistique collaborent activement avec les fournisseurs de données privés afin de déceler les conflits potentiels entre les intérêts des secteurs public et privé et de développer des modèles de collaboration qui permettent de pérenniser les partenariats ;

e) En raison des problèmes liés à la qualité et à la continuité des données détenues par les fournisseurs privés, l'intégration de ces données aux sources de données traditionnelles aux fins de la production des statistiques officielles constitue un défi pour les organismes nationaux de statistique ;

f) Des investissements importants sont nécessaires pour développer les capacités de l'organisme et bâtir une infrastructure de gestion des données permettant de rendre l'institution plus apte et plus performante pour l'acquisition des données détenues par le secteur privé.

83. L. Bratanova (CEE) a donné un aperçu des activités des organisations internationales se rapportant à l'accès aux données détenues par les fournisseurs privés. Son exposé a porté sur les six thèmes suivants : i) principes régissant l'accès aux données détenues par des fournisseurs privés, ii) communication et accords avec les partenaires, iii) législation, iv) directives et manuels relatifs à l'utilisation de données détenues par des acteurs privés, v) infrastructure informatique commune, vi) formation et développement des compétences.

84. S. Schweinfest (Division de statistique de l'ONU) et B. Braaksma (Pays-Bas) ont présenté les travaux de l'Équipe spéciale de la facilitation à l'échelle mondiale de l'accès aux données détenues par des fournisseurs privés aux fins de la production de statistiques officielles, mettant l'accent sur les efforts déployés afin de développer l'accès aux données pour les chaînes de valeur mondiales.

85. P. Dalton (Irlande) a expliqué les raisons à l'origine du processus de rédaction et de révision de la Déclaration sur l'accès aux données détenues par le secteur privé et leur utilisation aux fins de la production de statistiques officielles. Il a remercié les organismes nationaux de statistique et les organisations internationales pour leurs retours concernant le projet de document.

Décisions prises par la Conférence

86. La Conférence a approuvé les résultats de l'examen approfondi de la question de la collaboration avec les fournisseurs de données privés (ECE/CES/2022/11) et remercié CIS-STAT de l'avoir traduit en russe.

87. La Conférence a adopté la Déclaration sur l'accès aux données détenues par le secteur privé et leur utilisation aux fins de la production de statistiques officielles et encouragé tous les organismes nationaux de statistique et les organisations internationales à l'utiliser dans leurs communications et lors des négociations relatives à l'accès aux données détenues par le secteur privé.

88. La Conférence a demandé au Bureau d'examiner l'action complémentaire à engager et de déterminer les mesures à prendre à sa réunion d'octobre 2022.

X. Questions diverses

89. La soixante et onzième réunion plénière de la Conférence devrait se tenir du 26 au 30 juin 2023, juste avant ou juste après la réunion du Comité des statistiques et de la politique statistique de l'OCDE.